

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 35269
Numéro SIREN : 572 015 451
Nom ou dénomination : 1001 VIES HABITAT

Ce dépôt a été enregistré le 16/11/2023 sous le numéro de dépôt 140574

1001 VIES HABITAT
 SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
 AU CAPITAL DE 26 632 015 EUROS
 SIEGE SOCIAL : 18 AVENUE D'ALSACE – TOUR BETWEEN – BATIMENT C – 92400 COURBEVOIE
 SIREN : 572 015 451 RCS NANTERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 7 OCTOBRE 2020

Le 7 octobre 2020, à 9h30, les membres du conseil de surveillance de la société 1001 VIES HABITAT se sont réunis au moyen d'une visioconférence.

- Membres du conseil de surveillance présents :
 Monsieur Rémi THUAU, président du conseil de surveillance,
 Monsieur Laurent LAVERGNE, vice-président du conseil de surveillance,
 AXA France VIE, représentée par Madame Amal DEL MONACO,
 AXA France IARD, représentée par Madame Carole BOUCHER,
 Madame Axèle BASTIEN,
 ACTION LOGEMENT IMMOBILIER, représentée par Monsieur Jean-Baptiste DOLCI
 Le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, représenté par Madame Josiane FISCHER,
 La Communauté d'Agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE, représentée par
 Monsieur Julien CHAMBON,
 Monsieur Pierre-André PEYVEL,
 Madame Josiane LAMOTTE, représentante des locataires
 Monsieur Alvaro FERNANDEZ, représentant des locataires

Commissaires aux comptes :

Madame Nathalie CORDEBAR, représentant le cabinet ERNST & YOUNG ET AUTRES,
 Monsieur Hervé LE FAOU, représentant le cabinet FCN,

- Membres du conseil de surveillance absents excusés :
 Monsieur Benoît FOURNIAL (*pouvoir*)
 Madame Valérie RODRIGUES DE ARAUJO – représentante des locataires,
 Le Conseil de Paris, représenté par Madame Nawel OUMER.

Tous régulièrement convoqués sont absents et se sont fait excuser.

- Autres personnes présentes :
 Monsieur Philippe BRY, président du directoire,
 Monsieur Michel OGLIARO, membre du directoire,
 Monsieur Didier BELLIER GANIERE, membre du directoire,
 Madame Virginie CHABERT, membre du directoire,
 Monsieur Jérôme CELLIER, membre du directoire,
 Madame Linda YOBOUE, secrétaire du conseil de surveillance,
 Madame Joséphine MENEGALE, assistante de direction.

Autres personnes absentes :

Monsieur Ahmed FILALI, représentant du Comité Social et Economique,
 Monsieur Hervé MOREL, représentant du Comité Social et Economique,
 Monsieur Mohamed AMMAME, représentant du Comité Social et Economique,
 Monsieur Farouk MOUSSA, représentant du Comité Social et Economique,

Invités :

Madame Gabriela BLEINIS - Directrice des Ressources Humaines,
 Monsieur Marin de VANSSAY - Directeur du développement groupe
 Monsieur Nicolas BRUNET - Directeur Ile de France.
 Madame Mireille BOSPHORE – Responsable des Politiques d'Attribution

Au moins la moitié de ses membres étant présent, le conseil peut valablement délibérer conformément à l'article L. 225-82 du code de commerce.

Le président ouvre la séance en invitant le conseil à examiner les points d'ordre du jour suivants :

.../...

2. Nouveau représentant permanent de membre du conseil de surveillance personne morales/EPCI (*information*)
3. Fin de mandat de membre du conseil de surveillance (*information*)
4. Cooptation de nouveau membre du conseil de surveillance (*délibération*)
5. Agrément d'un nouvel actionnaire (*délibération*)

.../...

.../...

2. NOUVEAU REPRESENTANT PERMANENT DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE PERSONNE MORALE

Par courrier en date du 24 juillet 2020, la Communauté d'agglomération de Saint-Germain-Boucles-de-Seine informe qu'en date du 9 juillet 2020, elle a nommé Monsieur Julien CHAMBON en qualité de nouveau représentant permanent au sein du conseil de surveillance de la société.

Monsieur Julien CHAMBON succédera à Monsieur Jean-Roger DAVIN.

Monsieur Julien CHAMBON est invité à se présenter.

Le conseil de surveillance prend acte de cette information et charge le Directoire d'effectuer les formalités nécessaires auprès du Greffe.

3. FIN DE MANDAT DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Par courrier en date du 15 septembre 2020, Madame Nehla KRIR a fait part au président du conseil de surveillance, de sa démission de son mandat de membre du conseil de surveillance avec effet immédiat.

Le conseil de surveillance prend acte de cette information et charge le Directoire d'effectuer les formalités nécessaires auprès du Greffe.

4. COOPTATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le nombre des membres restant en fonction étant supérieur au minimum légal, le conseil de surveillance a la faculté, conformément aux dispositions de l'article L. 225-78 du code de commerce et de l'article 16 des statuts, de procéder à une nomination à titre provisoire.

Sur avis du comité des nominations et des rémunérations du 27/11/2019, le conseil de surveillance, usant des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article L.225-78 du Code de commerce et l'article 16 des statuts, coopte, à compter de ce jour, en qualité de nouveau membre du conseil de surveillance pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir :

- Madame Axèle BASTIEN,
demeurant 14, rue de Vezelay – 75008 Paris

en remplacement de Madame Nehla KRIR, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Conformément à la loi et aux statuts, cette nomination, faite à titre provisoire, sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Madame Axèle BASTIEN a fait savoir qu'elle acceptait le mandat de membre du conseil de surveillance ayant précisé qu'elle satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

Madame Axèle BASTIEN présente son parcours professionnel.

5. AGREMENT D'UN NOUVEL ACTIONNAIRE

Conformément aux clauses-type des statuts des sociétés anonymes d'habitations à loyer modéré, l'article 8 des statuts de la société énonce que les transferts d'actions à un tiers non actionnaire doivent être autorisés par le conseil de surveillance.

Madame Axèle BASTIEN, coopté en qualité de nouveau membre du conseil de surveillance n'est pas actionnaire de la société.

Un prêt d'action par la société Axa France Vie au profit de Madame Axèle BASTIEN lui permettra d'entrer dans le capital social de la société 1001 Vies Habitat.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'agréer Madame Axèle BASTIEN en qualité de nouvel actionnaire.

Le conseil charge son secrétaire à l'effet de notifier cette décision au bénéficiaire et d'effectuer toutes modifications éventuelles au registre des mouvements de titres et des comptes d'actionnaires au jour où ces opérations seront effectives.

.../...

Pour extrait certifié conforme

Fait à Paris le 2 février 2022


Philippe BRY
Président du Directoire